



Volvic, le 15 juin 2020

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2020/2021

COLLÈGE

A LIRE ATTENTIVEMENT

❖ CALENDRIER SCOLAIRE :

| | |
|--|--|
| RENTRÉE | <u>MARDI 1er SEPTEMBRE 2020</u> <ul style="list-style-type: none">• A 10H00 pour les élèves de 6^{ème} → Accueil dans la cour du collège suivi d'une réunion d'information avec les parents. Ce jour-là : 10H00-12H00 / 13H20-17H00 |
| | <u>MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020</u> <ul style="list-style-type: none">• A 8H30 dans la cour du collège, pour les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} jusqu'à 12H00.• Pas de cours pour les 6^{ème} ce jour-là. |
| Les élèves de 6 ^{ème} seront en classe toute la journée du mardi avec leur professeur principal. Les autres classes, la matinée du mercredi. | |
| VACANCES | |
| TOUSSAINT | Du vendredi 16 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020 |
| NOËL | Du vendredi 18 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021 |
| HIVER | Du vendredi 5 février 2021 au lundi 22 février 2021 |
| PRINTEMPS | Du vendredi 9 avril 2021 au lundi 26 avril 2021 |

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Je vous demanderai de respecter le calendrier scolaire ainsi que les dates de vacances.

❖ LE RÈGLEMENT INTERIEUR ET LE CONTRAT DE SCOLARISATION :

Le règlement intérieur a été retravaillé avec l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement l'année dernière.

Chaque professeur principal le présentera à ses élèves la semaine de la rentrée. Après une lecture attentive avec votre enfant, ce dernier et vous-même devraient le signer montrant ainsi votre engagement à le respecter.

Les élèves doivent être présents dans l'établissement du début des cours à la fin des cours (8H30-12H05 / 13H20-16H55). Toute sortie de l'établissement pendant l'horaire scolaire est interdite.

Les demi-pensionnaires ne peuvent pas sortir entre 12H et 13H20.

Pour les demi-pensionnaires, **aucune autorisation exceptionnelle pour aller prendre son repas à l'extérieur ne sera acceptée.**

Ce règlement intérieur va de pair avec le **contrat de scolarisation (+ANNEXE 1)** qui se renouvelle chaque année. **Il est à rapporter le jour la rentrée.**

❖ RETARD :

Pour tout retard, se présenter au secrétariat avec son carnet de correspondance avant de se rendre en classe.

❖ ABSENCES :

Pour toute absence, la famille doit prévenir le matin même **entre 8H15 et 9H00** l'établissement. Pour toute absence prolongée, un certificat médical sera demandé. Un billet d'absence (dans le carnet de correspondance) est à remplir par la famille le jour du retour en classe et doit être présenté à Mme Dabert (vie scolaire) ou à Mme Potet (secrétariat).

Les autorisations d'absences (pour événement familial...) ne seront accordées qu'à titre exceptionnel après demande écrite de la famille auprès du Chef d'Etablissement.

ATTENTION : Des absences répétées non justifiées feront l'objet d'un signalement à l'Inspection Académique.

Pour chaque sortie d'élève en dehors des heures normales (maladie, autorisation exceptionnelle) un registre devra être signé au secrétariat par la personne qui viendra chercher l'élève.

❖ AGENDA / CARNET DE LIAISON :

Un « outil » réunissant l'agenda et le carnet de liaison sera fourni à votre enfant le jour de la rentrée scolaire. Son coût de 5€ sera déduit du forfait pédagogique.

C'est le lien entre la famille et l'établissement. L'élève doit toujours l'avoir sur lui. **Il doit le tenir avec soin**, et les parents doivent le consulter régulièrement.

❖ FOURNITURES SCOLAIRES :

Contrairement à l'année dernière, l'établissement ne pourra pas gérer l'achat collectif des fournitures au regard du protocole sanitaire, toujours effectif à ce jour.

Une liste par niveau de classe et par élève est à télécharger sur le site de l'établissement / Rubrique « Documents ».

❖ SIECLE: plateforme pour la gestion des notes (information pour les nouvelles familles)

Des codes personnels d'accès vous seront communiqués en début d'année scolaire.

L'accès aux relevés de notes de votre enfant pourra se faire par internet.

Un relevé de notes par période sera collé dans l'agenda

❖ CAHIER DE TEXTES EN LIGNE :

Une réflexion est portée pour la mise en place d'un nouveau logiciel.

Cependant, l'agenda reste l'outil principal pour l'élève dans lequel il doit noter l'ensemble des devoirs et des informations donnés.

❖ FACTURATION :

Il est prévu une **facture mensuelle** qui sera donnée à votre enfant (l'aîné(e) pour les fratries).

❖ ÉTUDE (1€ par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

A partir du jeudi 4 septembre 2020 (de 17H00 à 18H00). Elle aura lieu les lundis, mardis et jeudis.

Tout élève perturbant l'étude ne sera plus accepté.

❖ GARDERIE (1€ par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

A partir du mardi 2 septembre 2020, 17H00. Il vous est demandé de bien respecter les horaires, notamment pour celui du soir (**18H30 les lundis, mardis et jeudis / 17h30 le vendredi**)

❖ ASSURANCES :

Les parents doivent fournir une attestation « Responsabilité civile + individuelle accident » qui devra être remise avant le 15/09/2020.

→ Vous avez la possibilité de souscrire à l'assurance proposée par l'établissement : « La Mutuelle Saint Christophe » : cf **ANNEXE 2** sur le site de l'établissement / Rubrique « Documents ».

❖ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

► Les parents sont fortement invités à suivre de près le travail de leur enfant.

Pour ce faire, il faut contrôler le cahier de textes aussi souvent que possible afin de s'assurer que le travail demandé est fait.

► « Depuis la rentrée scolaire 2018, l'utilisation des téléphones mobiles est interdite dans l'enceinte des écoles et des collèges sur le temps scolaire et périscolaire. » Monsieur Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale.

Une circulaire sera distribuée aux classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} le jour de la rentrée stipulant les modalités de dépôt au secrétariat.

► Les élèves qui prennent le car doivent se rendre sur la cour **dès leur arrivée** le matin et ne sortir de l'établissement qu'à l'heure du départ de leur car.

❖ OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

Le secrétariat sera ouvert de 8H00 à 12H00 et de 13H15 à 18H00.

L'accueil téléphonique est assuré de de 8H00 à 12H15 et de 13H20 à 18H00.



BONNES VACANCES A TOUS !!!

Monsieur CIA,
Chef d'établissement



**ENSEMBLE SCOLAIRE
SAINTE AGNÈS**
4, rue du Port Chaput
83830 VOLVIC
TÉL : 04 79 33 51 68 - Fax : 04 79 33 82 57
RNE : 838 117157